



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

BILAN CLASSE EXCEPTIONNELLE ET ECHELON SPECIAL DES PROFESSEURS CERTIFIES : CAMPAGNE 2020

La CAPA compétente à l'égard des professeurs certifiés s'est tenue le vendredi 09 octobre 2020. Elle s'est prononcée sur l'avancement à la classe exceptionnelle et sur l'échelon spécial des professeurs certifiés pour la campagne 2020.

La classe exceptionnelle est un véritable leurre pour la carrière des personnels de l'éducation. La répartition scandaleuse en deux viviers met de côté un nombre trop important de professeurs certifiés.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 53 promotions étaient possibles, 42 au vivier 1 et 11 au vivier 2. Il est donc urgent d'amplifier l'accès au vivier 1 et de fusionner les deux viviers pour permettre que les promotions non attribuées au titre du vivier 1 soient ajoutées à celles du vivier 2.

Classe exceptionnelle vivier 1

Les commissaires paritaires du SPEG réaffirment que les conditions d'accès sont trop limitatives pour le vivier 1.

Nous rappelons que nous ne sommes pas favorables au fait de retirer leur promotion à des collègues uniquement au motif de leur jeune âge, afin de libérer des places, plus rapidement, pour les années à venir, mais de faciliter l'accès à ce grade au plus grand nombre.

Il faut aussi noter que pour le vivier 1 la plupart des dossiers sont considérés comme non éligibles. Pour cette campagne 2020 :

- 65 DEMANDES ENREGISTRÉES
- 42 PROMOTIONS POSSIBLES
- 20 CANDIDATURES RETENUES
- 18 PROMOTIONS DONNÉES

Classe exceptionnelle vivier 2

Pour le vivier 2, sur **246 promouvables seules 11 promotions ont été données** compte tenu des règles de répartition. Les commissaires paritaires du SPEG ont constaté et souligné lors de la CAPA que la rédaction des avis par les évaluateurs primaires (CE et IA-IPR) ne semble respecter aucune règle et reste très souvent opaque.

Échelon spécial

- 46 PROMOUVABLES
- 13 PROMOTIONS DONNEES

Suite à la CAPA, nous avons transmis les résultats individuels sur la messagerie professionnelle de tous les promouvables pour les 2 viviers de la classe exceptionnelle ainsi que pour l'échelon spécial.

N'hésitez pas à nous contacter.

Salutations syndicales !

Les commissaires paritaires certifiés du SPEG

5, Immeuble DILIGENTI Assainissement- BP 182 – 97164 POINTE-à-PITRE cedex

☎ : 0590 91 05 32 / 📠 : 0590 83 90 42 / e-mail : spg@wanadoo.fr